

### Centre de conseil d'Arta

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 15 h 00**

Adresse: 24 rue Tzavella, Arta

Tél. / Fax: 26810 77400

Courriel: womenaid@arta.gr, skgarta@gmail.com

### Centre de conseil d'Ioannina

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00**

Adresse: 68 rue Marikas Kotopouli, Ioannina, 454 45

Tél./ Fax: 265107449

Courriel: ioannina@isotita.gr

### Centre de conseil de Kalamata

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00**

Adresse: rue Perrotou et rue Mantiklou, Kalamata

Tél.: 27210 99212-225, Fax: 27210 99225

Courriel: ksg@kalamata.gr

### Centre de conseil de Korinthos

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00**

Adresse: 58 rue Ethnikis Antistaseos

(au rez-de-chaussée), Kalamata

Tél./ Fax: 2610 620059

Courriel: skgyndk@otenet.gr

### Centre de conseil de Patra

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00**

Adresse: 101b, Kanakari, Patras, 262 21

Tél.: 2610620059, Fax: 2610620059

Courriel: patra@isotita.gr

### Centre de conseil de Preveza

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 15 h 00**

Adresse: 6 rue Ionias, Preveza, 481 00

Tél.: 26820 24444, Fax: 26820 89667

Courriel: womenaid@1485.syzefxis.gov.gr

### Centre de conseil de Pyrgos

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00**

Adresse: rue Taki Petropoulou et Patras, 271 31

Tél: 26213 62634

Courriel: pyrgoswomen@outlook.com

### Centre de conseil de Tripoli

**Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00**

Adresse: Place de Nea Dimotiki Agora (Place du Nouveau

Marché Municipal), Tripoli, 221 31

Tél: 2710 241814, Fax: 2710 239592

Courriel: tripoli@isotita.gr

Vous n'êtes pas seule  
Vous n'êtes  
pas la seule

Vous  
pouvez être  
soutenue.



Cette brochure a été publiée avec le support du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, dans le cadre de sa coopération avec le Secrétariat Général à l'égalité des genres.

## **Vous êtes une femme**

et vous avez été menacée de violence, intimidée, humiliée, insultée ou isolée contre votre volonté? Vous avez été battue par quelqu'un?

## **Quelqu'un a-t-il essayé de vous forcer**

à avoir des rapports sexuels ou à d'autres actes sexuels? Vous êtes forcée (ou vous avez été forcée) de vous marier avec quelqu'un?

## **Vous êtes une femme**

et vous êtes confrontée à ces types de violences?

## **Vous êtes une mère avec des enfants**

à charge et vous faites face à ces types de violences?

**Si tel est le cas, vous avez la possibilité de demander de l'aide et de la protection.**

Le Secrétariat Général à l'Égalité des Genres, l'organe gouvernemental pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, a un réseau de services qui peut vous apporter un soutien: vous serez dirigée vers un Centre de conseil, au sein duquel des personnes vous écouteront et vous aideront en mettant à votre disposition des informations sur la manière de surmonter cette situation. Vous pourrez aussi, le cas échéant, être hébergée dans un foyer avec vos enfants<sup>[1]</sup>, et l'on vous fournira un logement, des aliments et de l'aide.



Pour cela, adressez-vous à :

- la personne responsable de l'établissement d'hébergement dans lequel vous résidez (gestionnaire du site) ou,
- au HCR des Nations Unies ou,
- à une ONG qui opère dans cet établissement d'hébergement ou,
- au personnel de l'Agence qui vous fournit l'hébergement dans un appartement.

Ces personnes vous fourniront des informations complémentaires concernant les modalités d'accès à l'aide.

**Vous pouvez également appeler la ligne d'assistance 15900 (en Grec ou en Anglais).**

<sup>[1]</sup> Les filles âgées de moins de dix-huit (18) ans. Les garçons âgés de moins de douze (12) ans.

**L'ensemble des informations que vous communiquerez à ces personnes demeureront confidentielles et ne seront pas partagées sans votre consentement.**

En outre, en fonction de vos besoins et de vos souhaits, vous pouvez être orientée vers l'hôpital, le plus proche, afin de bénéficier des traitements médicaux opportuns ou d'un examen médical, au cas où vous souhaiteriez dénoncer l'incident.

### **Étapes suivantes:**

Le personnel des Centres de conseil :

- vous écoutera;
- vous fournira assistance et conseils;
- vous orientera vers les services appropriés, en fonction de vos besoins.
- dans le cas où vous choisissez d'être orientée vers un foyer, l'aide économique que vous receviez avant ne sera pas suspendue.

Dans le cas où vous avez moins de 18 ans, le Centre National de Solidarité Sociale (EKKA) peut vous aider.

**Vous pouvez également appeler la ligne d'assistance 1107 (en Grec ou en Anglais).**

### **En cas de viol:**

- Visitez l'hôpital le plus proche dès que possible,
- Essayez de ne pas vous laver avant l'examen médical à l'hôpital,
- Conservez les vêtements que vous portiez lors de l'incident et ne les lavez pas au cas où vous souhaiteriez dénoncer l'incident à la police, car il pourrait y avoir des éléments de preuve utiles dans le cadre de l'enquête.

**Tous ces services sont gratuits.**